

**Jeudi 24 septembre 2020**

**N° 110**

Rédaction : M-Ch. BASTIEN et le SN  
Directeur de publication : J-L WARIN  
Impression : EPA (photocopies)  
Adhésion/Abonnement : D. HUDE  
Dépôt légal : septembre 2020  
N° CPPAP : 0722 S 07415  
N° SSN : 126063694  
8 place de la gare de l'État  
CP N° 8  
44276 Nantes Cedex 2  
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

# La solidarité, pas l'isolement

- Page 2** **Éditorial: glaciation**
- Page 3** **Se syndiquer**
- Page 4** **Organisation Territoriale de l'État**
- Page 5** **Nouvelle gouvernance du sport**
- Page 7** **Reprendre la main sur notre travail: le manifeste d'EPA**
- Page 8** **Plan de relance des associations**

## Glaciation

La rumeur enfle, les colères et désarrois aussi. Il est bien possible que la création effective du pôle éducatif soit encore reportée.

À rebours d'un réchauffement climatique avéré, ce qui se joue dans les coulisses de Bercy et du projet de Loi de finances 2021, dans les coulisses du Ministère de l'Intérieur et d'un « tout préfecture » ensauvagé, dans les couloirs étroits du Secrétariat Général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS) est bien de l'ordre de la glaciation : l'ordre, le régalien, le marché, l'argent, le dispositif chatoyant, l'uniforme, le drapeau.

Nous sommes entrés en période électorale : la Présidentielle, alpha & oméga de toute politique. Hors de question donc de travailler sur le fond, surtout quand il s'agit de social et d'éducation.

Et je ne parle même pas de sport : Paris 2024 est notre Graal, le chiffon que l'on agite (mollement), ça ira bien comme ça.

Il est bien plus important pour l'instant de « restaurer » toutes les autorités, conforter les prés carrés, les relais officiels et officieux, et rassurer hiérarques et clientèles. Lisser, glacer, geler.

Dans son tout récent livre, « Personne ne sort les fusils », la romancière Sandra Lucbert met en scène, en pamphlet, le procès de France Télécom-Orange auquel elle a assisté de Mai à Juillet 2019. Rappelez-vous, 7 dirigeants de l'entreprise sont accusés d'avoir organisé au niveau national la maltraitance de leurs salariés. Rappelez-vous les mots de l'ancien PDG Didier Lombard : « *Finally, this story of suicides, it's terrible, they've ruined the party* », et les condamnations, réelles mais à peine symboliques et tellement insuffisantes. Sandra Lucbert dit splendidement que, malgré le travail intègre des juges, ce procès était impossible parce que Justice et accusés – le management d'entreprise – parlaient ontologiquement le même langage, celui du libéralisme, dont les victimes étaient exclues. Un vocabulaire figé dans la glace entrepreneuriale et actionnariale au sens le plus étroit et le plus jaloux du terme : le profit en tant qu'absolu, la novlangue managériale, seul langage admis, seul entendu partout et depuis si longtemps qu'il ne heurte plus personne.

Sauf quand les victimes réinterrogent les mots, en ont le courage, les parlent avec leurs voix et font resurgir, sous le permafrost, toute la violence que contenait le vocabulaire.

Loin de nous l'idée de faire un parallèle hâtif entre France Télécom et ce qui se passe dans certaines DDI. Mais il s'agit bien, là aussi parfois, de vie ou de mort. De stade terminal. Et donc de mettre au plus tôt nos collègues à l'abri d'un management toxique et mortifère. D'un dévoiement. Et leur donner, nous donner, le droit de réinterroguer les mots : métier, mission, public et tant d'autres. Grelottants, pernaut-ifiés, frigorifiés, bleuis.



Dans son texte, Sandra Lucbert évoque un très beau chapitre du « Quart Livre » de François Rabelais, intitulé « Les paroles gelées ». Pantagruel, Panurge et leurs compagnons de voyage entendent des sons, des mots, des exclamations et les voient : ce sont des billes de glace colorées, suspendues en l'air, archives d'une bataille dont les protagonistes ont disparu. Ces mots glacés dégèlent, regèlent. Certains en ont peur, d'autres voudraient les vendre comme colifichets, d'autres y reconnaissent les mots de poètes ou philosophes antiques. Mais ces mots morts ne cessent pourtant pas de vivre et de pouvoir être interrogés.

C'est notre travail.

Lisez Sandra Lucbert, lisez François Rabelais, parlez vos mots.

Syndiquez-vous.

J-C. Schliwinski

# Se syndiquer

## La solidarité, pas la solitude

EPA, dans la FSU, a une posture particulière. Ce syndicat porte une conception multi-catégorielle pour déjouer les corporatismes, les clivages de pouvoirs, les jalousies statutaires. Créé à l'origine par des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, ce syndicat s'est développé avec des professeurs de sport, des secrétaires, des attachés, des contractuels, des inspecteurs, solidaires de leurs collègues, qui ne confondent pas leur métier avec celui de chef de service. À EPA, les précaires ont droit de cité, comme les titulaires. Nous syndiquons aussi des animateurs du secteur privé, car nous considérons que nos sorts sont liés par les politiques publiques éducatives. Pour EPA, l'outil syndical (ce n'est qu'un outil) doit servir à dépasser les points aveugles. Par sa permanence dans le temps, l'outil syndical ne fait pas que défendre au quotidien et apporter des droits aux salariés, quels qu'ils soient.



### **Ensemble faire bouger les lignes des déterminismes**

Rien n'est inéluctable. Depuis plus de 25 ans EPA défend un cap sans sectarisme et sans naïveté, recherchant l'unité d'un syndicalisme éclaté, dans un contexte perturbé par des initiatives de divisions qui affaiblissent chaque jour un peu plus l'action collective.

Les pages qui suivent vous livrent notre réflexion et nos analyses à partir des perceptions d'avenir proche que nous avons. Nous le faisons sans fard mais sans dramatisation. Nous espérons surtout que nous saurons vous convaincre de ne pas rester isolés, de ne pas délaissier l'intérêt collectif pour la trajectoire individuelle.

### **Se syndiquer pour agir collectivement sur notre devenir**

Un collectif est ce que nous en faisons, l'outil syndical aussi. Rejoindre EPA n'est pas une rente de situation ou une assurance mutualiste de carrière (bien que nous ayons des élus en CAP). Cotiser à EPA, c'est surtout vouloir ensemble faire bouger les lignes des déterminismes, en renouvelant nos métiers sans les dénaturer.

Se syndiquer est un acte citoyen. Ce n'est pas l'adhésion à une doctrine de pensée mais un acte solidaire qui permet de donner du poids à l'action collective, de ne pas rester isolé-e. Les syndicats existent grâce à leur représentativité. La désaffection syndicale dessert l'intérêt collectif. Dans un syndicat, chacun-e peut contribuer au débat.

De vos choix de syndicalisation dépendront largement la manière dont nous continuerons à écrire ensemble notre histoire professionnelle (car nous l'écrivons) dans un contexte d'une gravité exceptionnelle. Ne pas se syndiquer fera aussi partie du choix, mais notre destin sera alors encore moins entre nos mains.

Le secrétariat national EPA

# L'Organisation Territoriale de l'État (OTE)

## *Le premier ministre veut-il la mort du pôle éducatif?*

Certes il y a eu un remaniement ministériel qui place les missions Jeunesse et Sports sous l'autorité du ministre de l'Éducation Nationale. Mais il y a eu la crise sanitaire et un report du transfert de Jeunesse et Sports à l'Éducation Nationale de juin 2020 à janvier 2021. Mais les arbitrages promis depuis février sur les décrets d'organisation et le protocole clarifiant les responsabilités recteurs/préfets étaient sans cesse reportés.

Dans le même temps, les travaux avec la DRH du MEN s'accéléraient pour opérer le transfert. Début septembre, des rumeurs ont laissé entendre que le transfert ne se ferait pas avant le 1<sup>er</sup> juin 2021.

### **Des promesses, des promesses**

Consternation: le 4 septembre, l'administration nous confirme la rumeur. Ce sont les propos tenus par le premier ministre aux préfets. Le même jour, EPA est reçu par le cabinet de la secrétaire d'État à la jeunesse et à l'engagement, puis le 15 septembre, le ministre, la ministre déléguée, la secrétaire d'État et leurs cabinets ont reçu en bilatérale les syndicats. Chaque fois, il et elles nous ont affirmé leur détermination à réaliser le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le 17 septembre au matin, avant le CTM JS convoqué à 10h, les organisations syndicales sont informées par leurs réseaux que le budget opérationnel de programme (BOP 124), support budgétaire des postes Jeunesse et Sports, ne sera pas transféré à l'Éducation Nationale, mais maintenu au secrétariat général des ministères sociaux, pour cause de calendrier de préparation du projet de Loi de Finances. Nous apprenons également que les secrétariats généraux communs seront bien mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une réforme possible dans un cas, impossible dans l'autre?!

### **L'intersyndicale refuse de siéger au CTMJS**

L'intersyndicale UNSA, FSU, CGT à laquelle s'est joint Solidaires a immédiatement décidé du boycott du CTM, car un pôle éducatif qui n'a pas la main sur ses moyens n'est pas un pôle éducatif mais une coquille vide.

Tout cela révèle que des hiérarchies, tant au ministère de l'Intérieur qu'au ministère de la Santé, se trouvaient fort marries de devoir abandonner quelques positions et réseaux gratifiants. Elles ont déployé des stratégies visant l'abandon de la réforme.

Les OS ont insisté sur la gravité des manœuvres des directions des administrations territoriales, et sur les effets dévastateurs et maltraitants de la pratique du «*stop and go*» sur l'OTE, alors même que la circulaire du 9 septembre sur le sport, et les lignes directrices JEPVA, constituaient enfin des bribes d'orientation et d'espoir pour les collègues des futurs services JES.

### **Un livre noir des maltraitances**

Chaque organisation syndicale a énoncé des faits très précis, en DD, en DR, en CREPS, quant aux souffrances au travail d'agents et des manipulations pour faire pression sur les effectifs JS et écarter les correspondants JES des arbitrages. L'absence de consigne claire aux directions aura permis tous les jeux locaux avec la complicité des Directeurs régionaux JSCS, seuls interlocuteurs de la réforme.

La stratégie des directeurs régionaux a consisté à saturer les missions et donc les postes «*cohésion sociale*» ou «*secrétariat généraux communs*» et à minorer les missions JS pour enlever les agents de ces missions JS. Quand un poste est occupé par un agent, il est plus difficile de supprimer le poste. La cohésion sociale et les secrétariat généraux communs ont donc joué la carte de la saturation d'un côté et de la vacance de l'autre pour flécher les suppressions de postes sur JS. La situation présente nous confirme le mépris dans lequel est tenu Jeunesse et Sports dans les ministères sociaux.

À l'heure où vous lirez ces lignes notre sort sera arbitré. Dans tous les cas nous travaillerons des scénarios pour prendre la main sur notre travail. Nous voulons pouvoir légitimement réaliser nos missions éducatives.

### **Nous ne céderons pas à la résignation**

La proposition de manifeste d'EPA-FSU en est une contribution, projetée sur le court, moyen et long terme dans ses dimensions organisationnelles et politiques, condition pour que nous puissions reprendre la main sur nos métiers.

M-C. Bastien



# Nouvelle gouvernance du Sport

## Toujours en zone de turbulences

La nouvelle gouvernance du sport en France s'inscrit dans la volonté de changer le modèle sportif en réduisant le périmètre des missions et l'investissement public. La privatisation rampante est en cours, à peine camouflée, via un discours prônant «l'autonomie croissante du mouvement sportif». Cette formule sert les intérêts récurrents d'une partie des composantes du CNOSF. L'Élysée est aux premières loges pour piloter le dégageant en cours. La ministre affirme qu'en prenant son portefeuille, elle s'est engagée à servir le dessein présidentiel pour le mener à bien.

Le pilotage national d'État, à ce stade du désengagement au profit du CNOSF, se traduit par une direction des sports exsangue, un opérateur émincé (l'Agence), un CGO-CTS en sursis. Toutes les fédérations ne tireront pas profit de l'opération de retrait de l'État. Ce seront surtout les disciplines olympiques médaillables qui remporteront la mise. Bien entendu, des éléments de communication demeurent sur la mission éducative dans le champ du sport, mais comment cela s'accompagne-t-il concrètement? Tous les effectifs fondent: CAS, Formateurs, CTS. Et le premier ministre – ex président de l'ANS – laisse faire.

### La direction des sports

L'année 2020 a été consacrée à sa réorganisation et à l'exercice de sa mission régaliennne avec les constructions des protocoles de reprise. Elle a concerté pour conduire sa réorganisation. Cependant les marges de manœuvre étaient étroites. Des ETPT ont été transférés à l'Agence. Nous l'avions prédit: il ne devrait plus rester qu'une centaine d'ETP. C'est à peu près la taille de la DJEPVA.

### L'Agence nationale

Ce GIP – décrié par le Conseil d'État – n'aura d'ailleurs pas le volume d'emplois escompté pour reprendre les missions du CNDS et une partie des missions de la direction des sports sur la haute performance et le développement des pratiques. On sera au total plus proche des 60 ETP que de la centaine revendiquée. C'est là un effet induit du nouveau schéma d'organisation des aides allant des fédérations aux clubs, gérées par le mouvement sportif lui-même. Les conséquences seront inexorables sur les postes des services des sports déconcentrés. La déclinaison de l'organisation de l'ANS en Région est toujours en attente.

### Les CTS

Les CTS, avec la solidarité des CAS, formateurs et CEPJ, et un soutien fort de leur coordination et de presque tous les syndicats, ont obtenu une forme de moratoire suspendu à la mission des «deux tiers de confiance» Cucherat/Resplandy.

Avec le transfert de sa gestion à l'Agence, le CGO-CTS va être contrôlé de près. Les EN et DTN seront désormais nommés avec un droit de veto apparenté. Nous sentions le coup venir. EPA n'a cessé de mettre en garde contre l'isolement de la gestion des CTS sur contrats PO/HN qui préfigurait au sein du CGO-CTS la privatisation à venir via une agence. Nous y sommes.

**Le 2 septembre dernier, la ministre a confirmé qu'elle abandonnait l'idée d'un transfert aux fédérations. La Direction des Sports travaille désormais à un conventionnement plus contraignant avec les fédérations pour réaffirmer leur position d'agent de l'État et des missions davantage articulées avec les programmes ministériels. Cette «victoire» des CTS a un coût: le non-recrutement de professeurs de sport. Des annonces fin septembre vont venir reprendre l'idée centrale d'une «modernisation» de la gestion, de la carrière et de la formation des CTS. Des éléments de la mission des «deux tiers de confiance» seront sans nul doute repris dont celui du «resserrement du nombre de fonctionnaires».**

**Pour EPA on ne peut crier «victoire» sur l'officialisation du renoncement annoncé pendant l'été, du détachement des CTS auprès du mouvement sportif alors que la ministre reste floue sur une piste tout aussi mortifère consistant à amputer les cadres des fédérations non olympiques, voire à réduire sensiblement celui d'autres disciplines moins pourvoyeuses de médailles.**

### Les conseillers techniques régionaux

Les CTR devraient relever de l'autorité des DRAJES. Certains devraient être affectés dans les CREPS au nom d'une logique qui les positionne sur le haut niveau. Alors qu'ils ont aussi pour mission le développement des pratiques pour tous. EPA plaide pour que tous soient en DRAJES.

### **Les CREPS**

La « proportionnalité réglementaire » et la dernière Loi sur la formation professionnelle devraient avoir des conséquences sur le volume et la nature des formations portées par les établissements. Le plan de relance post-crise sanitaire encourage l'apprentissage, les logiques de simplification et de digitalisation. Mais – dans le cadre de la nouvelle gouvernance et de son autonomie – le mouvement sportif entend aussi développer ses propres formations et reprendre des parts de marchés régionaux aux CREPS. Le devenir des CREPS n'a donc rien de très rassurant, d'autant que nombre d'entre eux souffrent de tensions importantes sur les effectifs et charges de travail, et que des schémas de mutualisation entre CREPS commencent à se dessiner.

Pour EPA, les CREPS ne doivent pas être phagocytés vers une logique de détection et d'accompagnement de parcours du haut niveau et de l'élite. Ils doivent demeurer des centres de ressources Sport et JEP.

### **Les CAS en DR/DD**

Pour EPA, les CAS doivent pouvoir retrouver le chemin de l'encadrement de formations et d'interventions techniques et pédagogiques sur le terrain (même problématique que pour les CEPJ). Nous plaçons pour que les CAS des départements puissent en sortir pour intervenir sur la totalité du territoire régional et dans les CREPS en tant que de besoin. Une réflexion doit s'ouvrir sur l'attribution de « formes de spécialisation » aux CAS pour qu'ils ne soient plus considérés par l'encadrement de proximité (IJS ou parfois collègues CTPS devenus chefs de pôle) comme corvéables au gré des volontés locales. Les CAS et les CEPJ relèvent de corps qui culminent en A+, comme les enseignants. Ils doivent faire valoir une franchise éducative dans leurs formes d'intervention et de travail, bien entendu dans le cadre de leurs missions statutaires de service public.

La bonne intelligence entre PTP et IJS passe par la compréhension d'articulation de corps ayant des missions permanentes et compétences différentes et complémentaires, Mais cela se fait dans le respect et la concertation. Le rebond en rectorats et DSDEN doit être pleinement travaillé en ce sens. EPA s'y emploie.

P. Lagarde



# Reprendre la main sur notre travail

## Le manifeste d'EPA

Depuis la création de leur syndicat au début des années 50, les instructeurs nationaux recrutés en 1945 ont revendiqué leur titularisation. Dans les années soixante ils ont obtenu un statut de contractuel de droit public. En 1978, les désormais Conseillers techniques et pédagogiques au sein du syndicat national des conseillers techniques et pédagogiques de l'éducation populaire (SNCTPEP-FEN) ont publié deux manifestes portant la revendication de la titularisation. Celle-ci a été obtenue en 1986. Les combats sont longs mais la détermination et la constitution d'alliances (notamment avec les cadres sportifs placés dans la même situation) débouchent sur des victoires.

Pour EPA, l'instant est propice à une nouvelle étape, à rebondir avec et par ce qui nous constitue en agents de l'État: notre statut, la séparation du grade et de l'emploi, et donc nos métiers disposant d'une franchise éducative.

Nous avons, pour les CEPJ, réussi la première étape en parvenant à réinscrire dans le statut le principe de l'exercice professionnel dans le cadre d'une spécialité, et redéfini six spécialités clairement inscrites dans les enjeux de la période et dans la dimension éducative nécessaire à soutenir notre passage à l'Éducation Nationale. Maintenant il faut consolider: chaque CEPJ doit pouvoir s'approprier et rendre légitime l'exercice de sa spécialité entretenue par des espaces de rencontres et de réseaux internes. Et au delà, tous les actes de gestion de tous les personnels doivent être mis en cohérence: carrières, mobilités, formation, ...



C'est l'ambition du manifeste que nous mettons en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur notre site. Ce document décline:

### Pour les 6 spécialités des CEPJ:

- le rappel de l'arrêté de concours,
- le mode opératoire,
- les points d'attention,
- un exemple de fiches de poste-type qui indique la spécialité et rappelle qu'il appartient à chaque CEPJ de définir son activité dans le cadre d'un contrat d'objectifs,
- des illustrations issues de contrats d'objectifs de collègues CEPJ,
- des cartes prévisionnelles des postes de CEPJ jusque 2030 par région dans l'objectif de rendre effective la présence de toutes les spécialités en régions académique via les concours et les mobilités,
- la DNO intersyndicale de 2018 pour illustrer ce que seraient des missions éducatives travaillées par des spécialités,
- le fac-similé de l'instruction de 93 sur les contrats d'objectifs.

### Pour les inspecteurs, nous rappelons:

- nos mandats de complémentarité des métiers de PTP et d'inspecteur,
- notre position sur la sécurisation des pratiques.

Pour les professeurs de sports, et en particulier les conseillers d'animation sportive, nous portons une ébauche de définition de 6 domaines de spécialisation que nous livrons à débat aux collègues et organisations syndicales.

### Pour tous:

- nos exigences pour une formation initiale statutaire et une formation continue ajustées à cette ambition de refondation,
- notre revendication « Tous CTPS ».

Ce manifeste est la feuille de route d'EPA pour les années à venir. C'est aussi un vadémécum professionnel pour qu'individuellement et collectivement nous puissions dire et engager l'exercice concret du métier. Il porte l'ambition d'ouvrir des perspectives à discuter tant entre collègues, qu'avec les syndicats et l'administration.

M-C. Bastien

# Plan de relance

## Un rendez-vous manqué pour les associations

En juillet 2020, EPA a appelé à bâtir un plan de relance concerté et coordonné pour les Jeunesses, l'éducation populaire et les activités physiques et sportives hors école. Nous persistons. Il n'est pas trop tard pour un «avenue de France» des mouvements de jeunesse, **incluant les salariés**, les CSE et les collectivités.

L'actuel plan de relance, décrète la reprise en mobilisant du service civique, de l'apprentissage, des emplois aidés. Même si l'annonce de 2000 postes FONJEP est un point positif (il le serait tout à fait si son montant avait été revalorisé), ce n'est pas un plan de relance des associations mais un plan de relance de l'emploi des jeunes qui mobilise les associations.

La secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et de l'Engagement a contribué en tant que parlementaire au rapport sur la philanthropie à la française. Les difficultés que connaissent les associations ne lui sont pas étrangères. Pour autant, la promotion de la philanthropie est bien éloignée de ce que nous portons pour les associations. Plan de relance et philanthropie relèvent de la même conception du rapport aux associations.

Elles bénéficient d'un soutien sous condition d'être l'opérateur de politiques et d'actions qu'elles ne décident pas. Il fut un temps où ce qui était soutenu était le projet de l'association, sa volonté de contribuer à une démocratie vivante. Ce temps semble révolu. Les appels à projet, les délégations de service public après mise en concurrence ne cessent d'enfler au détriment de la subvention.

Le risque est double: d'une part celui de transformer l'association en prestataire d'autre part d'accélérer les externalisations de pans du service public, pour au final gommer toute différence entre public et privé au nom de l'utilité sociale. Matthieu Hely notait déjà il y a dix ans une corrélation entre la baisse de l'emploi public et la hausse des emplois associatifs. Mais le travail salarié associatif se précarise, l'engagement bénévole perd son sens, et les destinataires sont des clients.



Un «Grenelle», avenue de France, siège partagé du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports, est indispensable pour dégager des axes d'actions convergents et partagés sur la totalité du territoire national.

1. Vérifier les nouvelles garanties à réunir pour assurer – dans des conditions sanitaires sécurisées, avec un salariat et des usagers protégés – des lieux éducatifs ludiques tant pour le périscolaire et l'extrascolaire que dans les séjours et accueils d'été.
2. La suspension de fait du SNU doit être mise à profit pour le remplacer par d'autres parcours citoyens concertés, pour participer d'un plan de relance (utilisation de locaux et de salariés) autour d'une conception de l'engagement radicalement différente de celle que le SNU veut imposer sans succès, au prix de nouvelles déstabilisations sociales contre-productives.
3. Bâtir **un plan de relance dans la durée, via une loi de programmation de l'éducation populaire**, compétence partagée articulée entre l'État et les collectivités. Ce plan de relance doit avoir un volet important sur l'emploi (principe revalorisé et réévalué des FONJEP) pour enfin faire disparaître des formes de précarisations structurelles. Il doit envisager le court terme pour 2020, et prévoir des moyens abondés dans les années à venir. Il aura à contribuer de façon éclairée et étayée aux relations et apports spécifiques du salariat et du bénévolat (engagement volontaire non salarié).

Le secrétariat national